



**HUISSIERS
DE JUSTICE
MILLER-FRANIATTE
COUDERT
NOTTE
ASSOCIÉS**

CONSEIL - CONSTATS - SIGNIFICATION - RECOUVREMENT

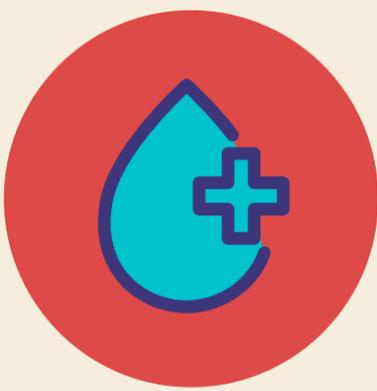
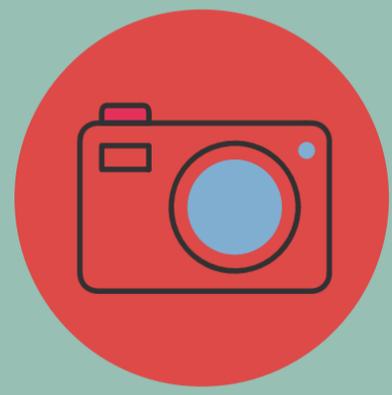
VOTRE PREMIER RECOURS

CONSTAT DECONFINEMENT

RASSUREZ LES CLIENTS ET LE PERSONNEL
DANS LES COMMERCES ET LES ENTREPRISES

CONSTAT AFFICHAGE DES REGLES SANITAIRES

Affichage des rappels des gestes
barrières ainsi que des consignes de distance
tant pour le personnel que pour les clients;
Affichage du nombre maximal de clients en
simultané et organisation des flux;
Dans les lieux destinés à recevoir la clientèle, les
fournisseurs, mais aussi ceux réservés aux
employés.



CONSTAT DES MESURES ET OUTILS DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION

Ecrans de protection en caisses, marquages
de distanciation, fréquences des nettoyages
et désinfections, dispositifs spéciaux d'accès
clients ou fournisseurs, notes de services et
instructions pour le personnel, mise à
disposition de masques, gants, gel etc.

PROTEGEZ AUSSI VOTRE ENTREPRISE

Un procès-verbal de constat dressé par un
Huissier prouvera que vous avez mis en oeuvre et
respecté les consignes sanitaires afin de faire
face au Coronavirus, pour protéger vos clients et
votre personnel mais cela protégera aussi votre
commerce ou votre entreprise et limitera les
recours.



RASSUREZ VOTRE PERSONNEL ET VOS CLIENTS

Un procès-verbal de constat est un document
authentique rédigé par un officier ministériel, il peut
être présenté à vos clients, fournisseurs, employés
afin de les rassurer et de leur démontrer que vous avez
fait le nécessaire pour assurer la sécurité de tous.

NOUS CONTACTER

3 RUE ALPHONSE DE SAINTONGE
17 000 LA ROCHELLE
05 46 41 00 87
HUISSIER-MCS@ORANGE.FR

N'HESITEZ PAS À NOUS
CONTACTER POUR TOUT
RENSEIGNEMENT, NOUS SOMMES
À VOTRE ECOUTE

